

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **122 (1996)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'autre moitié de ses membres! Dans cette vue, il conviendra tout d'abord de dresser la statistique de la « provenance » des votes, tel que cela a été demandé par la section vaudoise de la SIA!

P.S. Le contraste frappant entre les résultats du vote de l'assemblée des délégués et ceux de l'appel aux membres (vote général) donne à réfléchir... il s'avère que la représentativité de la première est singulièrement mise en cause!

Rodolphe Luscher
architecte FAS/SIA
urbaniste FUS

La « voix éditoriale muette » s'exprime

Il y aurait de quoi avoir la grosse tête: avoir écrit une « prise de position déterminante »! Le rêve de tout journaliste! Me souvenant que ce ne sont que quelque 3000 membres SIA qui reçoivent (et lisent peut-être) IAS, je reste modeste...

L'expérience a souvent montré a posteriori qu'un temps de réflexion ne saurait être inutile avant de commenter un événement de quelque importance, comme le résultat serré du vote général sur l'article 6 des statuts de la SIA. C'est pourquoi j'ai préféré prendre un peu de recul avant – éventuellement – d'essayer de tirer les enseignements de ce scrutin.

En revanche, les propos de notre correspondant me semblent mériter quelques commentaires à chaud.

Il convient tout d'abord de rappeler – s'il en était besoin – que je m'exprime en toute indépendance dans les éditoriaux que je signe, et dont je prends donc l'entière responsabilité. La liberté de la presse peut gêner, elle n'en fait pas moins partie des droits intangibles garantis dans notre pays.

Faut-il souligner que la SIA n'a aucun pouvoir d'intervention dans ce que j'écris, tout comme je n'ai aucune qualité pour intervenir dans les Informations SIA fournies par le secrétariat général ou par les sections? Annuler un vote est une opération délicate dans une

démocratie: combien d'entre nous ont-ils eu la rage au cœur après la votation sur l'entrée de la Suisse dans l'EEE? De là à exiger son annulation...

Relisant mon éditorial incriminé, je n'y trouve qu'un tour d'horizon de la réalité dans laquelle les membres SIA exercent leurs activités, mais pas le moindre mot d'ordre.

Aujourd'hui, le ton de notre correspondant m'attriste à deux titres:

– *le Comité central de la SIA n'est pas composé de gens qui, pour des motifs plus ou moins avouables, n'auront de cesse qu'ils n'aient saboté la place des ingénieurs et des architectes SIA dans la Suisse d'aujourd'hui, mais de professionnels compétents qui ont accepté de consacrer beaucoup de leur temps à l'étude de tous les facteurs qui influencent cette place;*

– *l'éclatement de la SIA prévu par notre correspondant (comment le Comité central pourrait-il élaborer des solutions prenant en compte les intérêts de tous les membres?) aurait pour première conséquence un affaiblissement dramatique de nos professions aux yeux de tous nos partenaires.*

La démocratie est un très dur exercice, auquel notre société ne saurait échapper.

A cet égard, comment oublier que les délégués sont nommés par les sections et les groupes spécialisés? Il me paraît difficile de leur refuser toute légitimité! Statistique pour statistique, il pourrait être intéressant de savoir combien de membres ont participé aux séances d'information organisées par les sections sur des objets comme le MP 95.

J'aimerais conclure par un vœu: que le ton employé entre membres SIA – Comité central compris – soit empreint de la sérénité que devrait leur conférer leur formation et leurs compétences. Aucun d'entre nous n'est à l'abri des erreurs et il est bon de s'en souvenir dans nos relations avec nos prochains comme dans la contemplation de notre miroir.

Jean-Pierre Weibel

Bâtiments communaux, Saint-Sulpice, VD

Ouverture

La Municipalité de Saint-Sulpice organise un concours d'architecture, ayant pour objet la transformation ou la reconstruction, après démolition, de quatre bâtiments existants au centre du village, propriétés de la commune, ainsi que le réaménagement de l'espace public qui les relie.

Le programme d'affectation comprend des locaux administratifs et techniques, des logements, des ateliers pour artistes. L'ensemble représente une surface nette d'environ 2300 m².

Il s'agit d'un concours public de projets selon le règlement SIA 152, édition 1993. Il s'adresse aux ar-

chitectes qui, conjointement, avant le 1^{er} mai 1995, détiennent l'autorisation de pratiquer la profession d'architecte dans le canton de Vaud et sont domiciliés ou établis dans l'une des communes des districts de Morges et de Lausanne.

Composition du jury

MM. B. P. Junod, architecte, Lausanne, président; M.-H. Collomb, architecte, Lausanne; M. Décoppet, municipal; J.-F. Délez, municipal; J. Gross, architecte, Lausanne; J.-J. Hofstetter, syndic; J.-J. Oberson, architecte, Genève. Suppléants: R. Giddey, secrétaire municipal; J.-L. Kolb, architecte, Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne

Prix et mentions

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 75 000.– pour les prix et d'éventuelles mentions. Il attribuera six à sept prix.

Calendrier

Consultation et retrait de la documentation, inscription : 13 mai - 7 juin 1996

Visite du site : 28 mai 1996 de 16 à 18 h

Questions au jury : jusqu'au 31 mai 1996

Réponses aux questions : jusqu'au 14 juin 1996

Rendu du dossier graphique : 16 août 1996

Rendu de la maquette : 30 août 1996

Publication du jugement : 17 septembre 1996

Exposition publique des projets : 17 au 27 septembre 1996

Adresse de l'organisateur : Municipalité de Saint-Sulpice, rue du Centre 47, 1025 Saint-Sulpice, tél. 021/694 33 50, fax 021/694 33 59

Fin de la partie rédactionnelle

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP : concours de projet CI : concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Municipalité de Corcelles-près-Payerne/VD	Bâtiment communal, de Corcelles-près-Payerne, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} janvier 1995 dans le canton de Vaud ou le district de la Broye fribourgeoise, ou en étant originaires, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton	Nouveau : 24 mai 96	4/96 p. 32
Lignum Union suisse en faveur du bois	Prix CSRB pour l'encouragement des jeunes chercheurs dans le domaine du bois	Etudiants inscrits dans les EPF, ETS ou écoles de même niveau, ainsi que les diplômés de ces écoles jusqu'à cinq ans après l'obtention du diplôme	30 juin 96	7/96 p. 95
Commune de Lavin/GR	Bâtiment scolaire avec salle de gymnastique, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1995 en Engadine ou dans la vallée de Munster ou originaires d'une commune de ces vallées	8 juillet 96	

Nouveau dans cette liste

Municipalité de Saint-Sulpice/VD	Bâtiments communaux à Saint-Sulpice, CP	Architectes domiciliés ou établis dans une commune des districts de Morges et de Lausanne, autorisés à pratiquer au moins depuis le 1 ^{er} mai 1995	16 août 96 (13 mai-7 juin)	11/96 p. 183
----------------------------------	---	--	-------------------------------	-----------------

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.

En gras : organisation ou participation de la SIA. Sans garantie de la rédaction

Mémento des manifestations

Sujet ou titre	Date	Lieu	Organisateur ou renseignements
Interaction dynamique sol-structure – Cours	Dès le 14 mars, tous les jeudis, 16 h-18 h	EPFL Ecublens, salle GC/B30	Institut d'hydraulique et d'énergie, GC, EPFL, 1015 Lausanne, tél. 021/693 23 85
FORM : Management de la qualité – Cours	26 mars-15 nov. (10 séances)		FORM, J.-C. Chevillat, Lorette CFF 6, 2900 Porrentruy, tél. 066/66 54 33
G. Adler (D), T. Barney (USA), R. Billingham (GB), A. Hernandez, F. Sheikh, C. Mae Weems (USA) – Exposition	30 mars-27 mai	Musée de la photo, Grünenstr. 44, Winterthur	Musée de la photo, Grünenstrasse 44, 8400 Winterthur, tél. 052/233 60 86
Vito de Onto, vidéaste – Exposition	12 avril-17 mai	EPFZ Höggerberg HIL, Foyer d'architecture	GTA Institut d'histoire et de théorie de l'architecture, EPFZ-Höggerberg, 8093 Zurich, tél. 01/633 29 36
André Lurçat, 1894-1970 : autocritique d'un moderne – Exposition	24 avril-24 mai lu-ve: 10-18 h	DA-EPFL, av. de l'Eglise-Anglaise 12, Lausanne	EPFL-DA, avenue de l'Eglise-Anglaise 12, 1001 Lausanne, tél. 021/693 32 31
Les architectures mobiles de Calatrava – Exposition	4 mai-14 juillet	Museum für Gestaltung, Ausstellungsstr. 60, Zurich	Museum für Gestaltung, Ausstellungsstrasse 60, 8031 Zurich, tél. 01/446 21 11